



échange entre particulier comment faire valoir un vice cache ?

Par **bertrand40**, le **12/10/2014 à 22:25**

bonsoir,

dernièrement j'ai répondu a une annonce sur le bon coin qui stipulé vendre ou échange ps4 contre xbox one.

j'ai donc pris contact avec la personne ayant poster l'annonce pour échanger ma xbox one contre sa ps4.

une fois l'échange fait je me suis rendu compte que sa ps4 ne fonctionnait pas correctement: je peux jouer au jeu mais il m'est impossible de me connecter en réseau. j'ai donc appeler le service client de la console qui ma confirmé que la console avait été bannie pour cause de non paiement. j'ai donc essayer de recontacter la personne avec qui j'ai fais l'échange pour convenir un accord mais je n'ai aucune réponse.

je voudrais savoir si je peux faire valoir le vice cache même si c'est un échange et non pas une vente?

si oui, que dois-je faire pour obtenir gain de cause ?

merci de votre aide

Par **guizmo193**, le **15/10/2014 à 15:04**

Bonjour, je suis sur le point de répondre au même type d'annonce sur le boncoin. Du coup je suis beaucoup plus méfiant.

Votre échange d'est effectué à Bordeaux ?

Par **Visiteur**, le **15/10/2014 à 15:21**

Bonjour,

bertrand40, ce n'est pas un vice cache mais carrément une arnaque !! Votre "vendeur" savait très bien ce qu'il faisait ! Et je pense que pour Guizmo c'est la meme chose !!